Chère étudiante, cher étudiant,

Tu as été sélectionné(e) pour bénéficier d'une aide à la mobilité stage, dans le cadre du projet Erasmus+ ou Fonds d’Aide à la Mobilité dans l’Enseignement Supérieur (FAMES), ce dont nous nous réjouissons. C’est une belle opportunité ; c’est également un **ENGAGEMENT**. Il y a évidemment des règles et procédures à respecter avant, pendant et après ton séjour ; elles sont rappelées ci-après. **Leur non-respect entraînera d’office l’annulation de ta candidature** **et le remboursement de l’entièreté de l’aide octroyée.**

Conserve bien ce document, il te servira de feuille de route.

N’oublie pas qu’une mobilité bien préparée est une mobilité réussie.

***Avant de partir***

1. Tu utilises exclusivement l’adresse courriel [...@student.hech.be](mailto:...@student.hech.be);
2. Tu nous renvoies une copie de ce document signée pour accord ;
3. Tu encodes ta candidature en ligne sur MyHECh dès que tu en reçois la consigne ;
4. Tu contactes l'assistante sociale Audrey Kouprianoff ([audrey.kouprianoff@hech.be](mailto:audrey.kouprianoff@hech.be)) afin d’établir la catégorie (étudiant allocataire FWB ou non) dont tu fais partie. Pour rappel, ceci permet de moduler le montant de l’aide à la mobilité ;
5. Tu passes le test de langue en ligne ([EU Academy](https://academy.europa.eu/courses/?tag=language%20assessment)) selon les règles annoncées par courriel (sauf mobilités Erasmus Belgica) et tu nous transmets une copie de tes résultats par courriel;
6. Tu demandes à ton secrétariat d’études de compléter l’*Attestation dossier administratif\** prouvant que celui-ci est en ordre ;
7. Tu encodes les informations te concernant dans la convention de formation via MyHECh et tu veilles à ce que ton superviseur HECh et celui de l’institution d’accueil en fassent autant. Elle doit être validée par tous les trois avant ton départ ;
8. Tu nous transmets copie de ton contrat de bail ;
9. Tu signales ton voyage sur le site de l’ambassade de Belgique, <https://travellersonline.diplomatie.be/>. Tu fais une copie de ta carte d’identité et/ou de ton passeport que tu laisseras toujours dans ton logement à l’étranger ;
10. Les assurances suivantes doivent obligatoirement être souscrites et justifiées par une attestation, elles sont réclamées par l’Agence Erasmus:
    * « soin de santé (mutuelle) » ou carte européenne maladie « accident et maladie grave, y compris incapacité temporaire ou permanente »
    * « rapatriement, y compris en cas de décès » (par exemple, Ethias assistance, Europe Assistance, Mutas, …)
    * « voyage » (annulation et perte, vol ou dégâts bagages) à prendre en même temps que le titre de transport ;
11. Tu envoies **un seul courriel** à l’adresse [relinter@hech.be](mailto:relinter@hech.be), avec en pièces jointes les attestations reprises ci-dessus (résultat du test de langue, dossier administratif, assurances (3) et le contrat de bail) ;
12. Impérativement avant ton départ, tu prends rendez-vous avec les coordinatrices administratives pour passer au Bureau des Relations Internationales (BRI) afin de signer le *contrat de bourse Erasmus+, EB, FAMES*.

**Une fois ce document signé, nous sommes liés contractuellement**

***Sur place***

1. Tu représentes la Haute Ecole, et ton comportement doit être exemplaire ;
2. Tu dois nous transmettre, par courriel, copie de l’*attestation de séjour*\* dûment complétée et estampillée pour la partie arrivée, l'original est à compléter à nouveau, mais cette fois pour la partie départ, lorsque tu quitteras l’institution d’accueil et à nous rendre lors de ton retour;
3. En cas de modification du stage (durée, tâches, …) tu effectues les modifications via l’onglet « during » de la convention de formation sur Myhech et tu n’oublies pas de le valider à nouveau. Celles-ci ne seront effectives qu’après validation par les superviseurs de la HECh et de l’institution d’accueil. La convention de formation est le document le plus important de ta mobilité. Il permet le processus de reconnaissance académique, à savoir la validation des crédits obtenus en mobilité par le jury de la HECh grâce à l’évaluation complétée par l’institution d’accueil via le lien reçu de Myhech;
4. Si tu dois faire face à des problèmes sur place, tu essayes, dans la mesure du possible, de les résoudre avec l'institution d'accueil; s’il n’y a pas de solution locale, tu nous contactes par téléphone +32 4 254 76 04 – 46 ou par courriel à l’adresse : [relinter@hech.be](mailto:relinter@hech.be); nous sommes là pour t’aider ;
5. Tu nous envoies de temps en temps, un mail avec des nouvelles ;
6. Tu suis régulièrement les cours de langue en ligne sur le site EU Academy ;
7. Dès la fin du stage, tu demandes au coordinateur local de compléter l’évaluation de ton stage dans Myhech via le lien reçu.

***Au retour***, **au plus tard 15 jours après la fin du stage**

1. Tu présentes à nouveau le test de langue en ligne ([Eu Academy](https://academy.europa.eu/courses/?tag=language%20assessment)) ;
2. Tu nous remets l’attestation de séjour complétée et signée ;
3. Tu complètes le rapport de mobilité en ligne sur le site de l’agence européenne, au moyen du lien que tu auras reçu par courriel à la fin de ton séjour et avec *l’aide à la rédaction du rapport final de mobilité.*

Le paiement de l’aide à la mobilité Erasmus+ ou FAMES se fera en deux étapes:

1. Au moment de ton départ, 80% du montant total maximum de l’aide;
2. après ton retour et remise de **TOUS** les documents contractuels, solde des 20% restant en fonction du nombre de jours effectivement passés sur place.

(La gestion des autres aides financières, bourse Fédération Wallonie-Bruxelles, conseil social etc… ne dépend pas du BRI).

*\*à télécharger via https://www.hech.be/fr/nos-services/relations-internationales*

Nous te souhaitons un excellent séjour.

L’équipe des coordinatrices du BRI

Fait à Liège, le ………………………

Par la signature de ces consignes, je m’engage à respecter les procédures administratives et pédagogiques pendant la préparation et toute la durée de mon séjour. Je suis conscient que cette sélection pourrait être annulée en cas de non-respect des procédures.

La remise de tous les documents administratifs dans les délais impartis est un préalable à la délibération de première session et, conformément aux articles5 et 11 du contrat de bourse Erasmus, le remboursement de la partie perçue de la bourse de mobilité sera exigé en cas de manquement avéré (retard dans la transmission des documents notamment).

Nom - Prénom : …………………………………

Etudiant de …………….

Signature